



Hospitalisation sous contrainte abusive

Par **nico638**, le **21/01/2025** à **18:43**

Bonjour,

Depuis 2014 j'ai été interné en hopital psychiatrique contre mon gré a plusieurs reprises a la demande de mes parents,les psychiatres font croire que je suis schziophrène a tort,mes parents ne veulent rien savoir et persistent a m'obliger a prendre des médicaments contre mon gré tous les jours,je suis déjà passé devant le juge de la détention et de la liberté a plusieurs reprises mais c'est systématiquement jugé irrecevable,aucun moyen d'aller a l'encontre des psychiatres qui m'inventent une maladie mentale.Quels sont les recours dont je dispose pour faire cesser ces hospitalisation sous contrainte et le gavage de médicaments neurolpetiques en prime.Puis-je réclamer des dommages et intérêts aux psychiatres concernant la privation de liberté qui se chiffre a 11 mois en tout et les effets secondaires des médicaments?Merci d'avance

Par **Louxor_91**, le **21/01/2025** à **19:03**

Bonjour,

admettons que votre hospitalisation soit abusive ? Pourquoi vos parents agiraient ainsi ?

Par **nico638**, le **21/01/2025** à **21:17**

parce qu'ils sont persuadés que je suis schziophrène a cause des psychiatres...

Par **Isadore**, le **21/01/2025** à **22:01**

Bonjour,

Et pourquoi les psychiatres vous inventeraient-ils une maladie alors qu'ils sont débordés et qu'il y a une terrible pénuries de place en hôpital psychiatrique ? On n'hospitalise pas sous contrainte à la légère (il faut un trouble à l'ordre public, ou constituer un danger pour soi-même ou les autres).

Si vous êtes majeur vous n'êtes pas obligé de maintenir le contact avec vos parents, et vous pouvez vous faire suivre par d'autres professionnels de santé.

Pour envisager une action contre un médecin qui aurait administré un traitement inadapté il faudra des expertises. C'est un domaine très particulier, il va donc vous falloir un avocat spécialisé dans les questions de santé (c'est impératif), et ensuite faire réaliser une expertise psychiatrique pour montrer que vous n'êtes pas atteint du trouble en question. Il faudra également soumettre votre dossier médical à des experts.

C'est seulement si une expertise montre une erreur de diagnostic et un traitement inadapté que vous pourrez envisager une procédure judiciaire.

Je vous préviens, cela peut être cher.

Par **nico638**, le **21/01/2025** à **22:14**

Merci pour votre réponse je vais voir ça

Par **Marck.ESP**, le **21/01/2025** à **22:55**

Bonsoir et bienvenue

J'ai épaulé plusieurs années une tante atteinte de cette pathologie et comme vous, elle réclamait l'arrêt de soins qu'elle jugeait inutiles.

Il s'est avéré qu'elle allait réellement très mal sans ses médicaments. Au point de nous dire adieu.